



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 23/09/2013**

**A l'Hôtel de Ville de Poitiers**

En vertu de l'article L.2131-1 du CGCT, le Maire de Poitiers atteste que le présent acte a été affiché, transmis en Préfecture

le .....

et/ou notifié le .....

et qu'il est donc exécutoire.

Pour le Maire,  
Par délégation

**Secrétaires de séance : M. AIME et Mme GERARD**

Nbr de membres en exercice : 53

Quorum : 27

Date de la convocation : 15/07/2013

Affichée le : 25/09/2013

**Président de séance : M. CLAEYS, Maire**

**Présents :**

Mme SARRAZIN-BAUDOUX, MM. CHALARD, CORNU, ROCHAUD, GUERIN, TRICOT, Mmes VALLOIS-ROUET, FRAYSSE, M. COMPTE, Mmes RIMBAULT-RAITIERE, GERARD, ROUSSEAU, BARC, M. BERTHIER, Mme FAGET-LAPRIE, Adjoints

MM. MACAIRE, AIME, STUPAR, Mme THIBAUT, MM. JEAN, BELGSIR, Mme JOULAIN, M. BLUSSEAU, Mme GABOREAU, MM. BONNEFON, CORONAS, HALLOUMI, BOUCHAREB, DUPERRON, Mmes GIRAULT, FAURY-CHARTIER, MORCEAU, NOCQUET, DEBENEST, BORD, M. RAMAT, Mmes BAILLERGEAU, PIQUET, M. BRACONNIER, Mme CHEDANEAU, M. ROUQUETTE, Mme APERCE, M. AYRAULT, Mme JAMMET, M. HUILLE, Mme COLLEAU, M. AMIR, Mme DESBOURDES, Conseillers Municipaux

**Absents excusés :**

Mme VERGNAUD, M. MONANGE, Mmes MAGNAN, GREMIAUX-LAPORTE, Conseillers Municipaux

A l'ouverture de la Séance, M. le Président a déposé sur le Bureau de l'Assemblée les pouvoirs écrits de voter en leur nom, donnés par les Conseillers Municipaux empêchés d'assister à la séance, à l'un de leurs collègues, en exécution de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nom du Mandant	Nom du Mandataire
M. GUERIN à compter de la délibération n° 4	M. CORONAS,
M. COMPTE à compter de la délibération n° 55	Mme ROUSSEAU,
Mme RIMBAULT-RAITIERE à compter de la délibération n° 51	Mme JOULAIN,
Mme VERGNAUD	Mme GERARD,
M. MONANGE	M. CHALARD,
Mme MAGNAN	Mme VALLOIS-ROUET,

Observations : Approbation des procès verbaux des séances des 11 février et 25 mars 2013.


La délibération n° 63 a été votée en début de séance, sous la présidence de M. CLAEYS. De la délibération n° 1 à 5, Mme SARRAZIN-BAUDOUX assure la présidence. La suite de la séance a été présidée par M. CLAEYS, exceptée pour la délibération n° 39 qui a été présidée par M. CHALARD.

Départ de Mme DESBOURDES après la délibération n° 63 adoptée en début de séance. Départs de M. BRACONNIER à la délibération n° 24 et de M. ROUQUETTE à la délibération n° 57.

N°: 44

Date réception Préfecture :

26/09/2013

Conseil du 23/09/2013	Identifiant : 2013-0370	Date de publication au Recueil des Actes Administratifs :
 <p>VILLE DE POITIERS</p> <p><b>Poitiers</b></p> <p>DIRECTION ANIMATION ET VIE LOCALE SERVICE CULTURE ET PATRIMOINE Centre d'Activité Musées</p>	<b>Titre :</b> 74 - Dotation et participation - Musées - Programme d'acquisitions 2013 des Musées de Poitiers - Subvention accordée par l'Etat (DRAC).	<b>Etudiée par :</b> Le Bureau municipal du 02/09/2013 La commission Culture du 05/09/2013 La commission des Finances du 16/09/2013
	<b>Rapportée par :</b> ANNE GERARD	

Nomenclature Préfecture N° 1 : 7. Finances locales

Nomenclature Préfecture N° 2 : 5. Subventions

Une des missions principales des musées de France est d'assurer l'enrichissement des collections municipales, leur conservation, leur valorisation, leur diffusion culturelle auprès du public, et d'apporter à ce public une ouverture large sur l'histoire de l'art et l'actualité artistique.

Pour ce faire, les musées acquièrent des oeuvres, les restaurent, et organisent régulièrement des expositions temporaires.

Le financement de ces opérations est assuré par la Ville et complété par des subventions accordées par l'État, Ministère de la Culture et de la Communication (Direction Régionale des Affaires Culturelles), dans le cadre du dispositif du Fonds régional d'acquisition pour les musées (Fram).

La commission du Fram qui s'est tenue le 2 juillet 2013 a décidé d'octroyer une subvention de 1 440,00 € à la Ville de Poitiers pour les acquisitions d'œuvres validées par la commission scientifique interrégionale des collections des musées de France du 13 juin 2013.

#### Acquisitions d'œuvres Commission d'acquisition du 13 juin 2013

Nature de l'opération	Dépenses en euros TTC	Recettes en euros
Deux cartons préparatoires au miroir de l'ancien théâtre de Poitiers – vers 1950 – André GROZDANOVITCH – Atelier Robert Pansart	<b>4500,00 €</b>	<u><b>Etat / DRAC</b></u> Réalisation du programme d'acquisitions d'œuvres 2013 <b>1440,00 €</b>
Paysage – dessin – fin XIXe siècle – Alexandre BRUNET	<b>300,00 €</b>	<u><b>Autofinancement</b></u> Ville de Poitiers <b>3360,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4800,00 €</b>	<b>4800,00 €</b>

Il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à

- accepter cette subvention de l'État (Drac) relative au programme d'acquisitions des musées de Poitiers d'un montant de **1 440 €**.
- signer tout document ou convention à intervenir.

La recette sera encaissée à la **sous fonction 322 – Article 74718 - service gestionnaire 5140**.

**AFFICHEE LE : 25/09/2013**

**Adoptée**

**Vote pour :**

**Nombre :**

**Vote contre :**

**Nombre :**

**Abstention :**

**Nombre :**

**Ne prend pas part au vote :**

**Nombre :**

**Mouvement des Elus :**

**Autres mentions de vote :**

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint(e) Délégué(e) :

